

## **Le financement des retraites**

### **Une question de partage des richesses créées**

Le Conseil d'Orientation des Retraites a présenté son actualisation des projections financières des régimes de retraite à l'horizon 2060, analysant les besoins ou capacités de financement de notre système de retraite à court et moyen termes. Aux scénarii macroéconomiques désormais classiques, il ajoute deux analyses considérant un taux de chômage qui resterait durablement au niveau actuel (10%) et un solde migratoire bas répondant ainsi aux reproches qui lui sont faits sur sa vision trop optimiste de la conjoncture économique future.

Pour autant, c'est toujours la croissance de la productivité du travail et donc des revenus du travail qui générera des excédents ou des besoins de financement.

Selon le COR, le solde financier du régime de retraite serait meilleur aujourd'hui qu'en 2012. C'est l'effet conjugué de l'augmentation des ressources générées par la hausse des cotisations vieillesse et de la poursuite de l'allongement de la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, sans décote. Ce sont donc les salarié-e-s, suite aux réformes successives imposées, qui assurent l'équilibre financier au détriment du droit à une retraite assurant à chacun-e un niveau de vie décent. En continuant ainsi, à terme, on se dirige vers un âge effectif moyen de départ à la retraite qui passerait à 64 ans et un niveau des pensions qui diminuerait encore...

**La FSU dénonce une répartition des fruits de la croissance qui pénalise les salarié-e-s et les retraité-e-s et l'absence d'une véritable politique de l'emploi qui aurait pour objectif de diminuer durablement le chômage.**

Les politiques d'austérité et de restrictions budgétaires agissent négativement sur ces paramètres. Le pouvoir d'achat des salarié-e-s et des retraité-e-s stagne depuis 2003. Celui des fonctionnaires a perdu presque deux mois de salaires par an depuis l'année 2000.

Les propositions de la Cour des Comptes dans son rapport sur les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO visant à augmenter encore la durée d'assurance nécessaire ou à reculer l'âge de départ à la retraite sont inacceptables.

**La FSU considère que l'emploi et les salaires sont des facteurs déterminants pour assurer des financements pérennes des régimes de retraite.**

Les rapports qui seront remis au gouvernement dans le cadre de la loi de 2014 (les droits familiaux en janvier, mais aussi les pensions de réversion et l'âge de départ à taux plein) devront aller dans le sens d'une amélioration de la situation des femmes en particulier et de l'ensemble des actifs et retraité-e-s en général.

Toute expression publique alarmiste n'a d'autre vocation que de préparer de nouvelles mesures détériorant encore plus les pensions futures, faisant porter sur les salarié-e-s et les retraité-e-s le coût de la crise.

Il est temps de se poser la question d'un financement des retraites assurant à chacun-e à partir de 60 ans une pension de retraite garantissant le maintien de son niveau de vie.

Il est urgent de reconstruire les minima de pension, d'assurer aux femmes que les inégalités vécues pendant la vie professionnelle seront corrigées à la retraite et de prendre en compte les périodes d'études, de chômage et de précarité. Il est urgent de travailler enfin à un véritable aménagement des fins de carrière.

C'est en ce sens que les réflexions et décisions à venir doivent être prises.